

Comment remplir sa déclaration annuelle des rejets sur la plateforme GEREP ? (1 jour)

Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 24/06/2025

Contexte réglementaire

Le règlement E-PRTR (CE n°166/2006), transposé en droit français par l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié, encadre la **déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets des installations** soumises à autorisation. Depuis 2007, les exploitants doivent renseigner leurs émissions via l'application télédéclarative **GEREP**, permettant à la France de répondre à ses obligations européennes et internationales en matière d'**information environnementale et de transparence**, tout en respectant les exigences de vérification et de quantification du règlement (UE) n°601/2012.

Objectifs de la formation

- Comprendre le contexte réglementaire de la déclaration annuelle de rejets sur internet GEREP
- Acquérir les connaissances de bases pour déterminer, puis déclarer les données d'émissions de manière optimale sous l'application GEREP
- Acquérir les outils et méthodes permettant de convertir les données, conformément aux contraintes de l'application GEREP
- Savoir réaliser sa déclaration de rejets sur l'application GEREP (volets AIR, EAU, DECHETS)

NB : Les aspects élevage et carrière ne seront pas abordés au cours de cette formation (nous contacter pour l'organisation de formation spécifique).

Programme

1. Contexte et réalisation de la déclaration des rejets de polluants GEREP

- a. Un rapide rappel des connaissances et pré-requis nécessaires à la bonne compréhension du contexte réglementaire de la déclaration GEREP ;
- b. L'organisation du système déclaratif et la présentation détaillée de l'application GEREP comprenant notamment les impacts des informations renseignées sur le reste de la déclaration, les erreurs à éviter, la validation de la déclaration.

2. Mise en œuvre pratique : cas pratiques

Le Citepa s'attachera à présenter en détail la méthodologie à adopter pour la réalisation des déclarations GEREP selon différentes études de cas. Ces études de cas permettront de former les participants à réaliser leur déclaration GEREP pour l'air, l'eau et les déchets, en les guidant sur les points particuliers et sur les pièges à éviter.

Public concerné

- Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement
- Responsables environnement
- Ingénieurs conseil
- Administration / Inspection des installations classées

Aucune connaissance préalable n'est requise

Matériel

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu

- Horaires de la formation : **9h30 – 17h30 pour les sessions à Paris, et 9h00 – 17h00 pour les sessions en visioconférence**
- Durée d'enseignement : 7 heures
- En visio-conférence :
 - L'outil Microsoft Teams est utilisé
 - Une pause de 1h pour le déjeuner
 - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
- En présentiel :
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du Citepa (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
- Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans la salle de formation du Citepa : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**

Méthodologie pédagogique et technique

- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
- Formation **en groupe** (12 participants maximum)
- Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant
- En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
- Interaction questions/réponses tout au long de la formation
- Navigation sur une plateforme GEREPE dédiée aux formations

Dispositif d'évaluation

Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi

Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

Contacts

Contact administratif	Valentine DALODIERE	valentine.dalodiere@citepa.org
Contacts technique :	Benjamin CUNIASSE	Benjamin.cuniasse@citepa.org
Référent PSH	Hélène SCHATZ	helene.schatz@citepa.org

Formateurs



Benjamin CUNIASSE

Présentation

Diplômé en Génie Maritime de l'ENSTA ParisTech, Benjamin CUNIASSE a rejoint le Citepa en 2018 en tant qu'ingénieur d'études au sein de l'unité Energie.

Principaux domaines d'expertise

Inventaire des émissions pour les secteurs de l'énergie (combustion fixe), assistance au Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la déclaration annuelle des émissions de polluants des installations classées françaises (GEREP), rédaction des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et Evaluations Environnementales Stratégiques (EES), inventaire au format NAMEA (Nomenclature des activités économiques)



Corentin VANCAYSEELE

Présentation

Diplômé d'un master Chimie, Analyse, Instrumentation et Industries, Corentin Vancayseele a rejoint le Citepa en 2022 en tant qu'ingénieur d'études au sein de l'unité GEREP – Réglementation – Industries – Formations – ETS – Solvants.

Principaux domaines d'expertise

Inventaires des émissions atmosphériques de l'industrie chimique et pétrochimique, réalisation de plans gestion de solvant et d'études technico-économiques pour la réduction des émissions COV, vérification des déclarations GEREP.